



Différences fondamentales entre PACS et mariage

1. Formalités et processus

- **Mariage :**
 - Dossier administratif, publication des bans.
 - Cérémonie officielle à la mairie.
 - Possibilité de contrat de mariage avec notaire, adapté selon situation familiale et professionnelle.
- **PACS :**
 - Signature d'une convention simplifiée devant notaire ou officier d'état civil.
 - Convention librement rédigée ou basée sur un modèle.
 - Démarches administratives plus légères.

2. Droits et devoirs

- **Commun à PACS et mariage :**
 - Vie commune, entraide matérielle, assistance mutuelle.
 - Solidarité pour les dettes ménagères.
- **Différences :**
 - **Mariage :** Obligation de fidélité.
 - **PACS :** Pas d'obligation de fidélité.

3. Avantages du PACS

- Simplicité de conclusion.
- Rupture facile, par consentement mutuel ou unilatéralement.
- Procédure de dissolution rapide, sans besoin de jugement comme pour le divorce.

4. Atouts du mariage

- Meilleure protection juridique et patrimoniale.

**OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successesseurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successesseurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



- Plusieurs régimes matrimoniaux (communauté réduite aux acquêts, communauté universelle, séparation de biens, etc.).
- Protection du conjoint survivant en matière de succession et droits patrimoniaux.
- Droit à la pension de réversion et pension d'invalidité de veuf/veuve.

5. Droits sur la résidence principale et filiation

- **Mariage :**
 - Droit d'occupation temporaire et viager du conjoint survivant sur le logement familial et le mobilier.
 - Présomption de paternité facilitant les démarches administratives pour les enfants.
- **PACS :**
 - Pas de droit d'héritier automatique sans testament.
 - Filiation basée sur une reconnaissance volontaire, sans présomption automatique.

Tableau comparatif synthétique

Aspect	Mariage	PACS
Droits extrapatrimoniaux	Présomption de paternité à la naissance	Filiation par reconnaissance volontaire
	Possibilité de changement de nom (époux/épouse)	Chaque partenaire conserve son nom
Régime légal	Communauté réduite aux acquêts (par défaut)	Séparation de biens (par défaut)
Succession	Conjoint héritier légal, avec réservataires	Pas héritier sans testament
Rupture	Divorce ou décès	Dissolution conventionnelle (conjointe/unilatérale) ou décès

**OFFICE NOTARIAL
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



Aspect	Mariage	PACS
Obligation de fidélité	Oui	Non
Droits sociaux	Pension de réversion, droit au logement, etc.	Droit au logement temporaire, pas de pension de réversion
Procédure d'union	Formelle, cérémonie en mairie	Simple, convention écrite en mairie ou chez notaire

OFFICE NOTARIAL BEZANNIER-BOUQUET & EMONET

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS

*Membre d'une association agréée
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*

